

le contexte scolaire



Des variations d'effectifs très contrastées

À la rentrée 2010, sur l'ensemble de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer (public et privé), 2 539 100 élèves fréquentent l'enseignement préélémentaire, 4 080 800 l'élémentaire et 44 300 relèvent de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants en situation de handicap (ASH). Le premier degré regroupe donc au total 6 664 300 élèves, contre 6 552 000 à la rentrée 2000. La légère hausse des effectifs (+ 1,7 %) en l'espace de 10 ans résulte d'une quasi-stabilité en préélémentaire (- 0,05 % soit - 1 200 élèves) et d'une baisse importante de l'ASH (- 24,4 %, soit - 14 300 élèves) contrebalancée par une hausse de l'élémentaire (+ 3,2 %, soit + 127 800 élèves).

L'évolution démographique est le principal facteur explicatif des variations observées en enseignement élémentaire. Dans le préélémentaire, la politique favorisant la scolarisation en maternelle des enfants âgés de 3 ans et plus, au détriment de ceux âgés de 2 ans, influe sur les évolutions. Enfin, la chute des effectifs relevant de l'ASH s'explique par plusieurs facteurs : restriction de l'enseignement avec le retrait des classes d'initiation (CLIN) pour les non-francophones en 2008 et la suppression progressive des classes d'adaptation (CLAD) pour les enfants en difficulté scolaire, remplacées par des heures de soutien scolaire.

Sur la période 2000-2010, les départements situés à l'Ouest et au Sud de la France, en Rhône-Alpes et en Ile-de-France voient leurs effectifs augmenter. C'est sur la façade atlantique que les hausses d'effectifs sont les plus accentuées. Les baisses les plus importantes se situent en revanche dans le Nord-Est et le Centre de la France. Dans les DOM, la Guyane connaît une hausse supérieure à 20 % alors que la Martinique voit ses effectifs diminuer.

Recul de la scolarisation à 2 ans dans les zones en croissance démographique

En France métropolitaine et dans les DOM, 13,6 % des enfants âgés de 2 ans sont scolarisés en maternelle à la rentrée 2010, proportion très variable d'un département à l'autre. Traditionnellement fort dans le Nord-Ouest, le Nord, et le Massif central, l'accueil des enfants de 2 ans reste faible en Ile-de-France, en Alsace, dans le Sud-Est ainsi qu'en Martinique.

En recul ces dernières années sous l'effet de la reprise démographique, le taux de scolarisation à 2 ans se situe

20 points en dessous du niveau observé à la rentrée 2000 (34,3 %). Les évolutions départementales sont contrastées. La tendance est à une progression du taux là où le nombre de jeunes enfants diminue, et à un recul dans les départements en croissance démographique forte, la priorité étant alors donnée à l'accueil des enfants âgés de 3 à 5 ans.

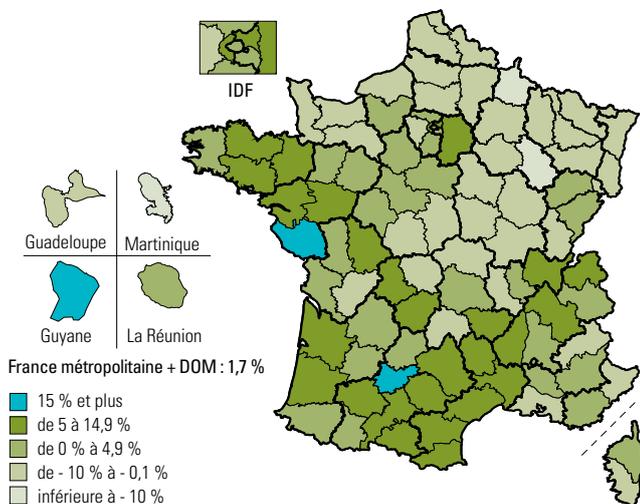
Scolarisation des élèves handicapés

À la rentrée 2009, 120 200 élèves handicapés fréquentent une école du premier degré, soit 1,8 % des effectifs. Ils sont plus présents dans les départements de la Somme et de Saône-et-Loire (29 pour 1 000 élèves) qu'en Maine-et-Loire, Vendée, Hauts-de-Seine ou à Paris (entre 12 et 13 élèves handicapés pour 1000).

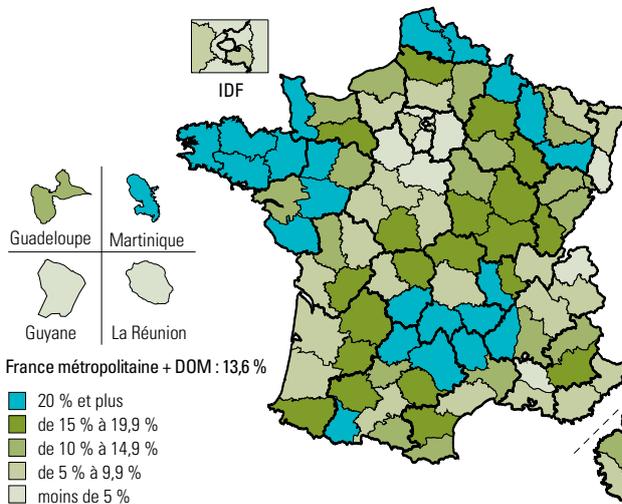
L'élève handicapé peut être scolarisé dans une classe ordinaire (scolarisation ordinaire) avec, le cas échéant, des aides et des aménagements spécifiques, ou bien, lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé, dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) : encadré par un enseignant spécialisé, il reçoit alors un enseignement adapté à ses besoins spécifiques (scolarisation collective). Les deux tiers des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré le sont dans une classe ordinaire : ils sont plus nombreux en dessous d'une ligne reliant les Pyrénées-Atlantiques à la Haute-Saône, moins nombreux dans des départements du centre (Cher, Allier ou Cantal) et certains DOM.

la scolarisation dans le premier degré

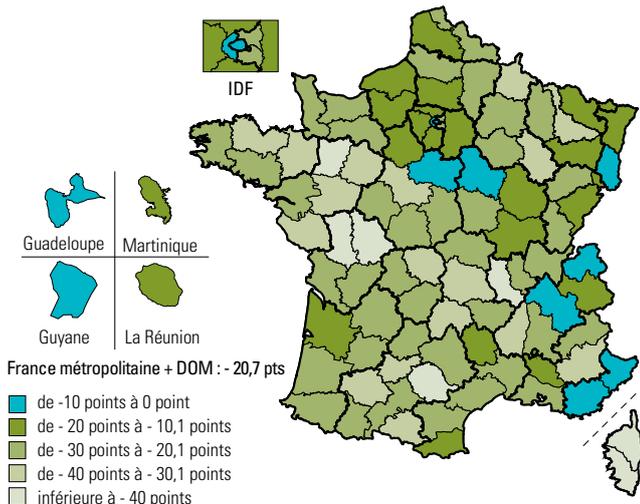
Carte 1 – Évolution des effectifs du premier degré entre les rentrées 2000 et 2010



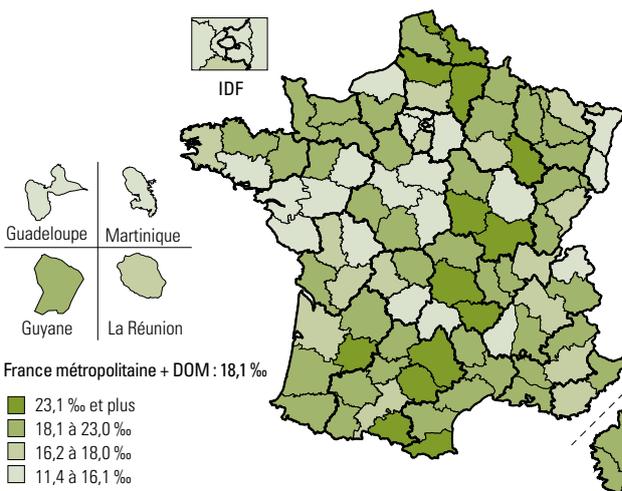
Carte 2 – Taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans en 2010



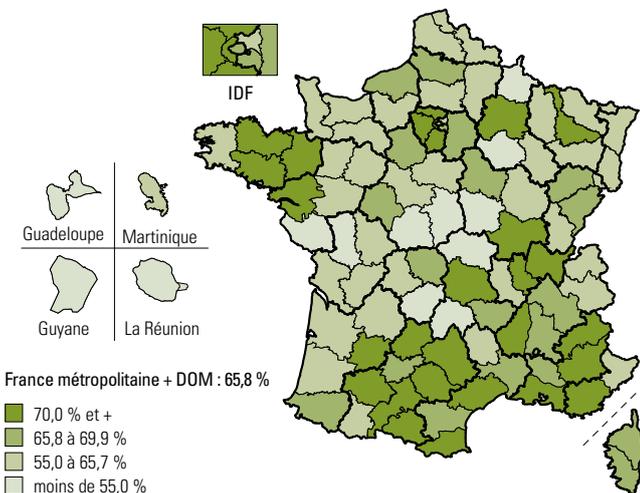
Carte 3 – Évolution du taux de scolarisation à l'âge de 2 ans entre les rentrées 2000 et 2010



Carte 4 – Part des élèves handicapés dans le premier degré en 2009-2010



Carte 5 – Part des élèves handicapés scolarisés dans une classe ordinaire dans le premier degré, en 2009-2010



L'évolution de l'enseignement adapté

Si l'ensemble des jeunes générations ont vocation à atteindre le terme du collège en fin de scolarité obligatoire, tous ne parviennent pas en classe de troisième générale. Une partie d'entre eux suivent, dès la sixième, un enseignement adapté, principalement dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) qui comptent 92 000 élèves à la rentrée 2010, ou bien dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA : 10 300 élèves). À la rentrée 2010, les SEGPA regroupent 2,9 % des effectifs scolarisés en premier cycle. Particulièrement rares à Paris (1,2 % des effectifs), ces sections accueillent plus de 3,8 % des élèves du premier cycle dans les académies de Lille, Amiens et les DOM. En 2000, le pourcentage d'élèves du premier cycle inscrits en SEGPA était de 3,1 %, soit un niveau comparable à celui de 2010. Certaines académies telles Poitiers, Reims et Strasbourg ont cependant vu le poids des élèves scolarisés dans ces sections baisser de près d'un point.

Les sections européennes en quatrième et troisième

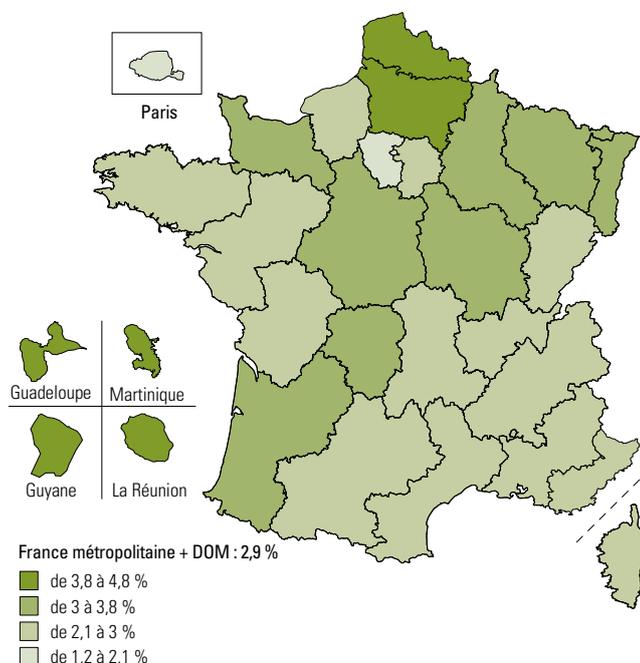
Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement de disciplines non linguistiques fondamentales dans la langue de la section. La scolarité y débute en quatrième (exceptionnellement en sixième) avec, pendant deux ans, un renforcement horaire de l'enseignement de la langue concernée. 9 % des élèves de quatrième et troisième sont inscrits dans ces sections, avec de fortes disparités régionales : on passe ainsi de moins de 1 % dans l'académie de Dijon à plus de 15 % dans celle de Montpellier. La diversité des langues est également facteur de différenciation ; l'anglais prédomine partout sauf dans les académies de Corse et de Nice où il est supplanté par l'italien, et dans celle de Nancy-Metz où près d'un élève sur deux est inscrit en section d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud et du Sud-Ouest.

Le développement du « bilanguisme »

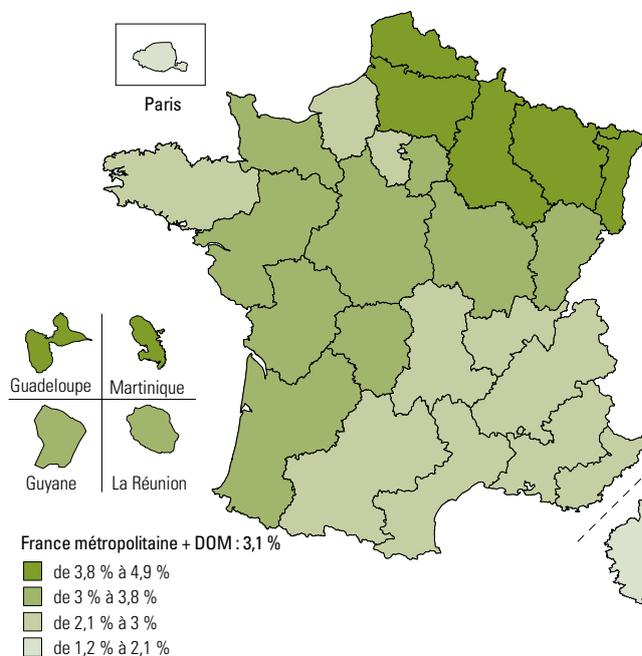
Conformément aux programmes d'enseignement, la quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante. Cependant, l'apprentissage à part égale, de deux premières langues (ou « bilanguisme ») dès la sixième se développe : 5 % commençaient deux langues vivantes en 2004, ils sont aujourd'hui plus de 13 %. Compte tenu du « bilanguisme », 94 % d'entre eux apprennent l'anglais, 7 % l'allemand, et les autres langues concernent 2 % des effectifs. Le développement de cet apprentissage de deux langues vaut surtout pour les académies frontalières, avec notamment l'académie de Strasbourg où 52,1 % des élèves de sixième étudient deux langues vivantes dont l'allemand. De même pour les académies de Nancy-Metz et de Toulouse où un peu plus d'un quart des élèves étudient deux langues vivantes, l'allemand pour la première et l'espagnol pour la seconde en plus de l'anglais en général.

la scolarisation en premier cycle du second degré

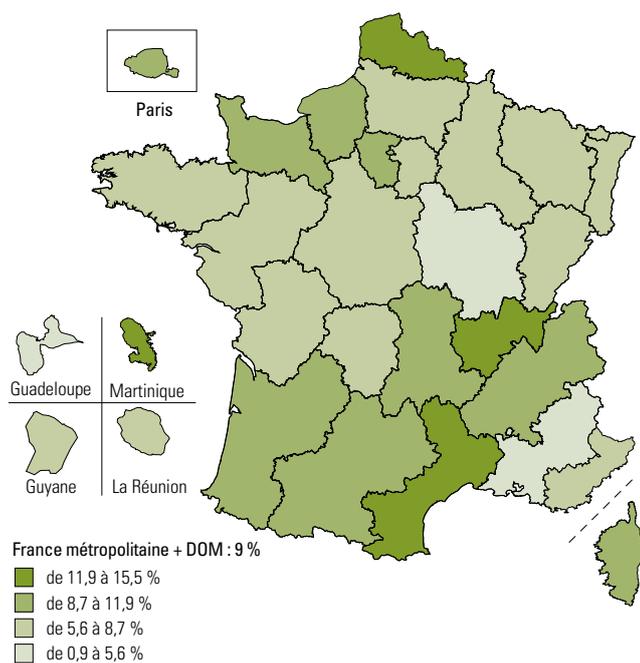
Carte 1 – Part des élèves inscrits en SEGPA dans le total du premier cycle à la rentrée 2010



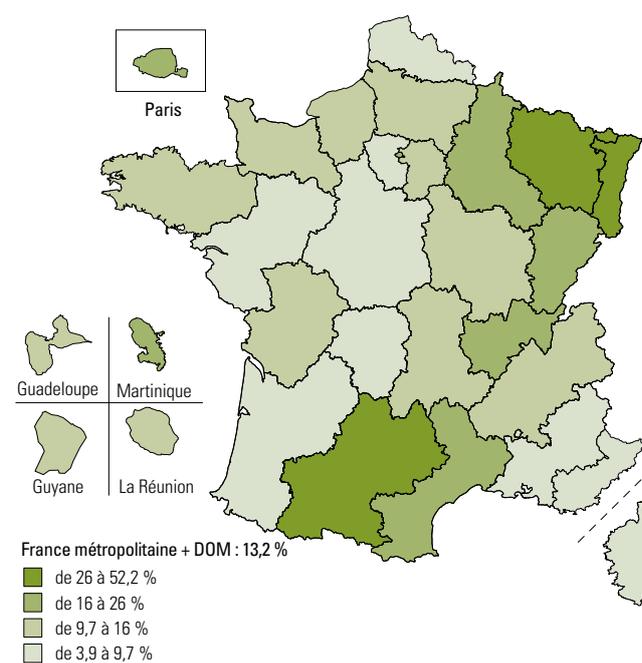
Carte 2 – Part des élèves inscrits en SEGPA dans le total du premier cycle à la rentrée scolaire 2000-2001



Carte 3 – Part des élèves de quatrième et troisième en sections européennes en 2010



Carte 4 – Part des élèves apprenant deux premières langues vivantes en sixième



Un accès diversifié en classes terminales

À la rentrée 2010, 2 128 000 élèves suivent une formation de second cycle du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. En dernière année de formation, ils préparent un baccalauréat général, technologique ou professionnel, un certificat d'aptitude professionnel (CAP) ou un brevet de technicien (BT). La réforme du cycle professionnel, initiée en 2008, fait s'éteindre progressivement les brevets d'études professionnelles (BEP) et les baccalauréats professionnels en 1 et 2 ans, au profit des baccalauréats professionnels en 3 ans.

Ainsi, pendant l'année scolaire 2010-2011, 315 000 élèves sont inscrits en terminale générale, 148 000 en terminale technologique, 142 000 en dernière année de baccalauréat professionnel et 54 000 en deuxième année de CAP. Si la part des terminales technologiques est relativement regroupée, autour de 22 %, entre l'académie de Paris (17 %) et celle de Créteil (24 %), les disparités sont plus évidentes pour les cycles généraux et professionnels. Se dessine ainsi un contraste entre un large quart Nord-Est à tendance plus professionnelle et l'Ouest (sans l'académie de Rennes) et le Sud-Est qui s'orientent davantage vers un cycle général. Dans les situations extrêmes, l'académie de Paris se démarque avec plus de 62 % d'élèves inscrits en terminale générale et 21 % en professionnelle, tandis que les académies d'outre-mer comptent chacune plus de 40 % d'élèves inscrits en terminale professionnelle et moins de 35 % en terminale générale (à l'exception de la Guadeloupe qui en compte un peu plus de 38 %).

Un choix fortement dépendant de l'origine sociale

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré, deux élèves sur trois viennent des classes sociales moyennes ou supérieures, ce chiffre tombe à un élève sur deux seulement en terminale professionnelle. 48 % des élèves de terminale professionnelle, 35 % de terminale technologique et 20 % de terminale générale, ont une origine sociale défavorisée. Ces mêmes parts sont encore moindres dans le secteur de l'enseignement privé avec respectivement 32 %, 22 % et 10 % d'élèves issus de milieux défavorisés. Le poids des catégories sociales varie non seulement selon la filière mais aussi selon les académies. Ainsi, dans les établissements du Nord-Est de la France (académies de Lille, Amiens, Rouen, Reims, Nancy, Strasbourg et Besançon),

la part des élèves d'origine défavorisée est supérieure à la moyenne métropolitaine, dans les trois voies, en suivant la hiérarchie nationale : plus élevée en séries professionnelles qu'en technologiques et *a fortiori* en générales. Dans l'académie de Lille, la voie générale compte ainsi 28 % d'élèves d'origine défavorisée, la voie technologique 47 % et la voie professionnelle 61 %. Nancy et Reims ont des répartitions très proches avec 27 % d'élèves d'origine sociale défavorisée dans la voie générale, 44 % en voie technologique, et près de 60 % dans la voie professionnelle. À l'opposé, l'académie de Paris ne compte que 8 % d'élèves d'origine sociale défavorisée dans la voie générale, 21 % dans la voie technologique et 32 % dans la voie professionnelle. Les académies de Toulouse, Bordeaux, Nice, Versailles sont également parmi celles qui comptent le moins d'élèves d'origine sociale défavorisée dans les classes terminales.

Pour les besoins de l'analyse, les catégories socioprofessionnelles de l'INSEE font régulièrement l'objet par la DEPP des regroupements suivants :

- **favorisées** :

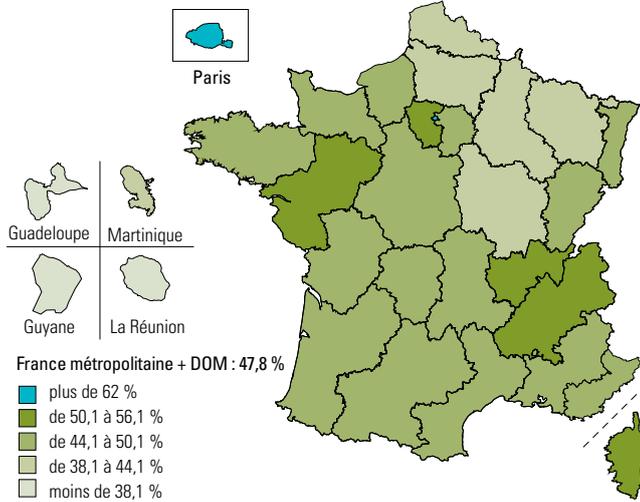
- A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;

- **moyennes** : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;

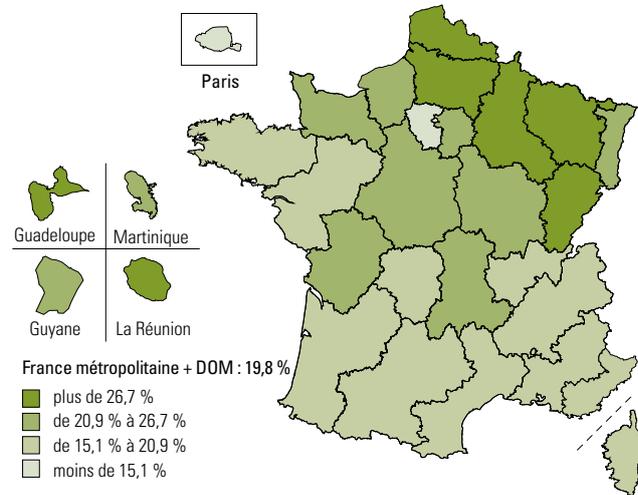
- **défavorisées** : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

la scolarisation en classes terminales

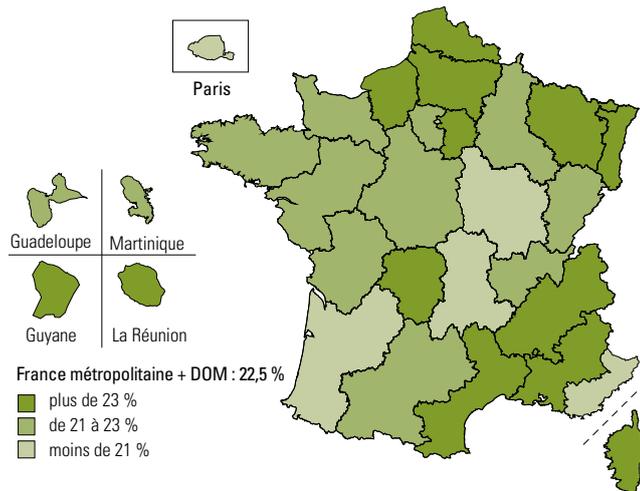
Carte 1 – Part des élèves de terminale inscrits en terminale générale



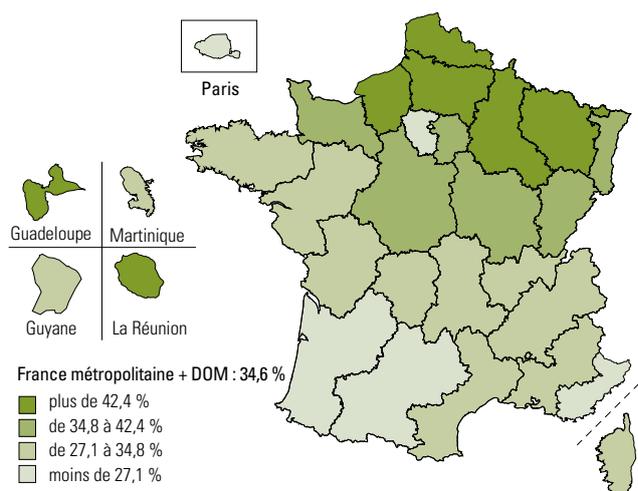
Carte 2 – Part des élèves de terminale générale d'origine sociale défavorisée



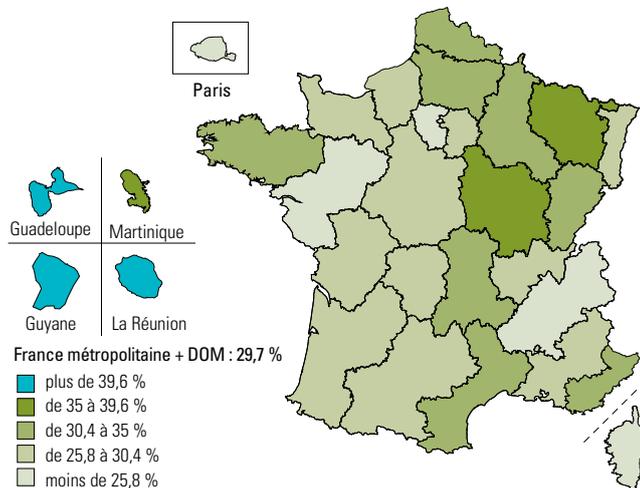
Carte 3 – Part des élèves de terminale inscrits en terminale technologique



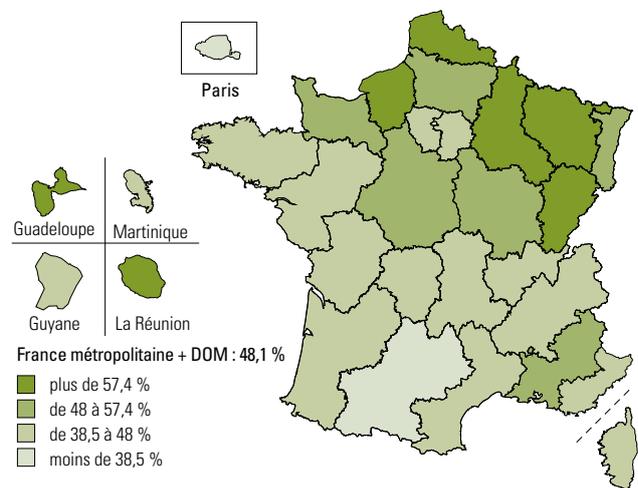
Carte 4 – Part des élèves de terminale technologique d'origine sociale défavorisée



Carte 5 – Part des élèves de terminale inscrits en terminale professionnelle



Carte 6 – Part des élèves de terminale professionnelle d'origine sociale défavorisée



Des évolutions d'effectifs étudiants contrastées en dix ans

La taille des académies en termes d'effectifs étudiants est très contrastée : la moitié des étudiants est concentrée dans sept des trente académies de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) et les trois quarts, dans treize d'entre elles. L'académie de Paris rassemble à elle seule 13,7 % de l'ensemble des étudiants.

En dix ans, de 1999 à 2009, le nombre d'étudiants passe de 2 136 500 à 2 316 100, soit une augmentation de 8,4 %. Ils n'ont jamais été aussi nombreux. Les effectifs ont augmenté entre 1999 et 2005, avant de diminuer en 2006 et en 2007, puis de repartir à la hausse. Celle de 2009 est particulièrement élevée (+ 3,7 % par rapport à 2008) : elle n'avait plus été aussi importante depuis 1993.

Les évolutions académiques sont très contrastées. Ainsi, trois académies ont perdu des étudiants en dix ans : Orléans-Tours (- 6,0 %) et, de façon plus modérée, Nancy-Metz (- 0,1 %) et Caen (- 0,1 %) (*carte 1*). Dans le même temps, la hausse dépasse 15 % dans cinq académies : les quatre académies des DOM où les étudiants sont peu nombreux et celle de Lyon, qui est la troisième en termes d'effectifs. Cette dernière a un rôle moteur dans la croissance de l'enseignement supérieur, tout comme les six académies où la progression est comprise entre 10 % et 15 % avec des effectifs parmi les plus importants : Nantes, Bordeaux, Montpellier, Paris, Créteil et Versailles.

L'université regroupe près des trois quarts des étudiants des académies de Strasbourg et de Corse

L'université demeure la formation la plus prisée. 62,4 % des étudiants y sont inscrits en 2009, proportion qui varie entre la moitié et les trois quarts selon l'académie. Elle dépasse 70 % dans les académies de Montpellier et de Créteil et est proche de 75 % dans celles de Corse et de Strasbourg, (*carte 2*). En Corse, les établissements non universitaires sont peu nombreux et sont, en moyenne, de petite taille. Dans les trois autres académies, leur taille moyenne est inférieure à la moyenne nationale.

La part d'étudiants inscrits à l'université est inférieure à 55 % dans les académies d'Amiens, de Paris, de Nantes et de Reims. Si, à Paris, les établissements non universitaires sont nombreux – comme dans l'académie de Nantes – et ont en moyenne beaucoup d'étudiants, la taille moyenne des établissements non universitaires est proche de la moyenne

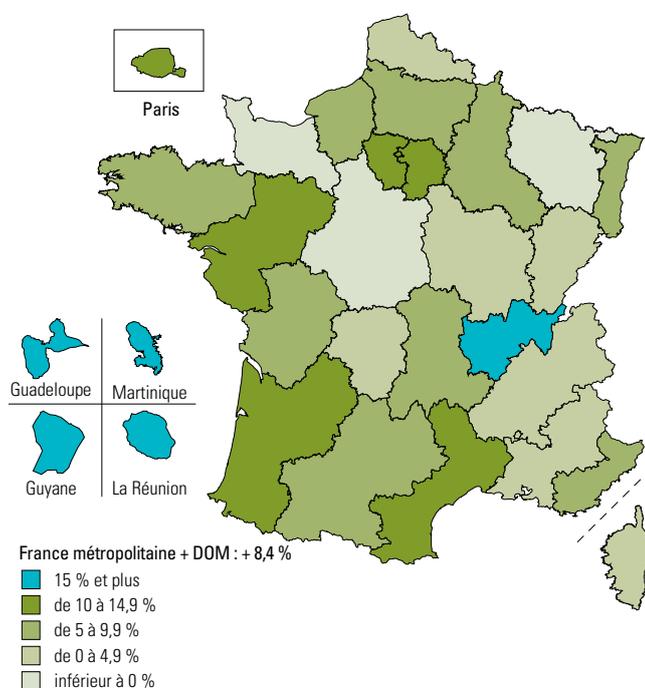
nationale pour les trois autres académies. Les deux autres académies franciliennes ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université (70,6 %) est supérieur à la moyenne nationale, contrairement à l'académie de Versailles (60,4 %).

Proportionnellement peu d'étudiants en filières courtes dans l'académie de Paris

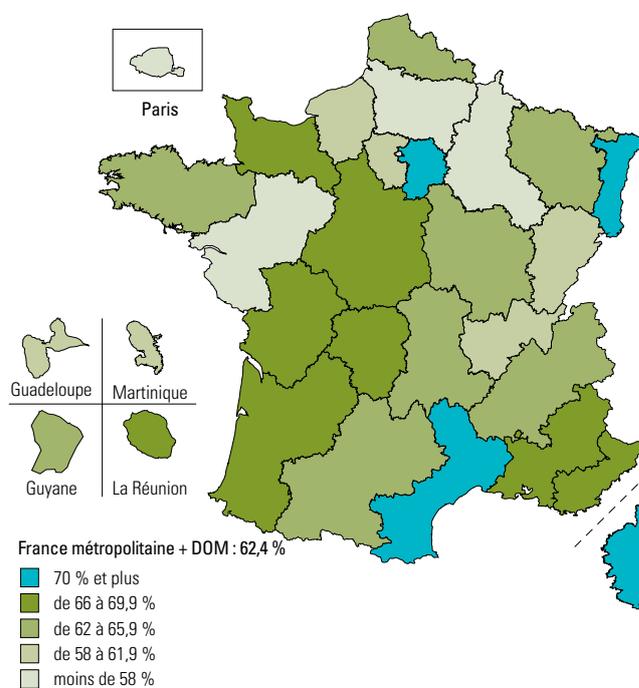
La part des principales filières courtes (IUT, STS et écoles paramédicales) est de 19,7 % en 2009. Elle est plus élevée dans les académies de Limoges (31,6 %), d'Amiens (30,1 %), de Besançon (28,7 %), d'Orléans-Tours (27,5 %) et de Caen (27,5 %) (*carte 3*). Généralement importante dans les académies limitrophes de l'Ile-de-France, elle est en revanche particulièrement faible à Paris (8,4 %), qui accueille de nombreuses écoles offrant un large éventail de formations dans l'enseignement supérieur, ainsi que, dans une moindre mesure, dans l'académie de Lyon (15,5 %).

la scolarisation dans l'enseignement supérieur

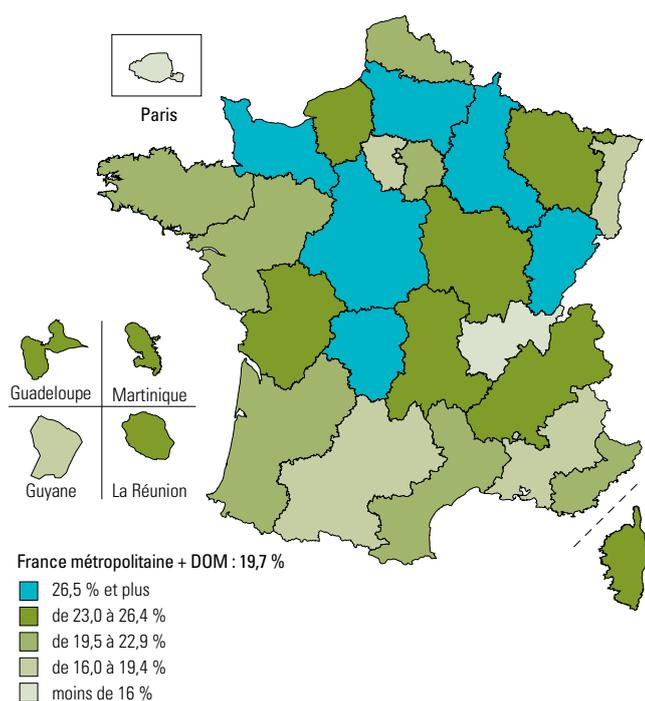
Carte 1 – Évolution des effectifs étudiants par académie entre 1999 et 2009



Carte 2 – Part des effectifs étudiants relevant de l'université en 2009



Carte 3 – Part des effectifs étudiants relevant d'une formation courte en 2009



D'importantes différences académiques dans l'enseignement supérieur

L'attractivité des établissements d'enseignement supérieur n'est pas seulement locale, comme c'est généralement le cas dans le secondaire : elle est souvent nationale et même internationale. La taille et l'offre des académies sont très variables (*indicateur 9*). D'importantes différences portent également sur la féminisation, la proportion d'étudiants étrangers et la part du secteur privé.

Une forte proportion d'étudiantes dans les départements d'outre-mer

En 2009, 55,7 % des étudiants sont des filles. Si elles sont majoritaires dans toutes les académies, elles sont le plus fortement représentées dans les départements d'outre-mer, entre 62,0 et 68,0 % (*carte 1*). En France métropolitaine, la part des étudiantes est la plus élevée dans les académies de Corse, de Paris, de Montpellier, de Lyon et d'Aix-Marseille où elle est comprise entre 57,0 et 58,0 %. En revanche, elles sont les moins fréquemment présentes dans les académies de Besançon (51,0 %), de Reims (52,7 %) et de Limoges (52,9 %).

Forte proportion d'étudiants étrangers dans les académies de Paris et de Créteil

En 2009, 12,0 % des étudiants en France sont étrangers ; ils n'ont jamais été aussi nombreux : plus de 278 000. La proportion d'étudiants étrangers est particulièrement élevée dans les académies de Paris (17,6 %), Créteil (17,4 %) et Strasbourg (15,2 %) (*carte 2*). En revanche, elle est inférieure à 10 % dans neuf académies métropolitaines. Elle est la plus faible dans celles de Rennes (8,2 %), de Lille (8,0 %), de Caen (7,7 %) et de Corse (7,7 %). Elle est encore bien plus faible dans les départements d'outre-mer : 2,1 % d'étudiants étrangers dans l'académie de Guadeloupe, 2,3 % dans celles de La Réunion et de la Martinique. En Guyane (11,1 %), elle est proche de la moyenne nationale.

Plus d'un quart des étudiants dans l'enseignement supérieur privé dans les académies de Nantes et de Paris

En 2009, 17,3 % des étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur privé ; avec 401 000 étudiants, celui-ci poursuit son essor. La part du secteur privé est particulièrement importante dans les académies de Nantes (28,2 %) et de Paris (25,5 %), mais aussi dans celles de Lyon (21,5 %) et de Lille (20,9 %) (*carte 3*). Diverses écoles privées, dont des instituts catholiques, y sont implantées. À l'opposé, elle est faible dans les académies de Besançon (6,9 %), de Strasbourg (6,5 %), de La Réunion (6,3 %), de Guyane (6,1 %) et surtout de Corse (2,8 %).

L'académie de Paris se singularise

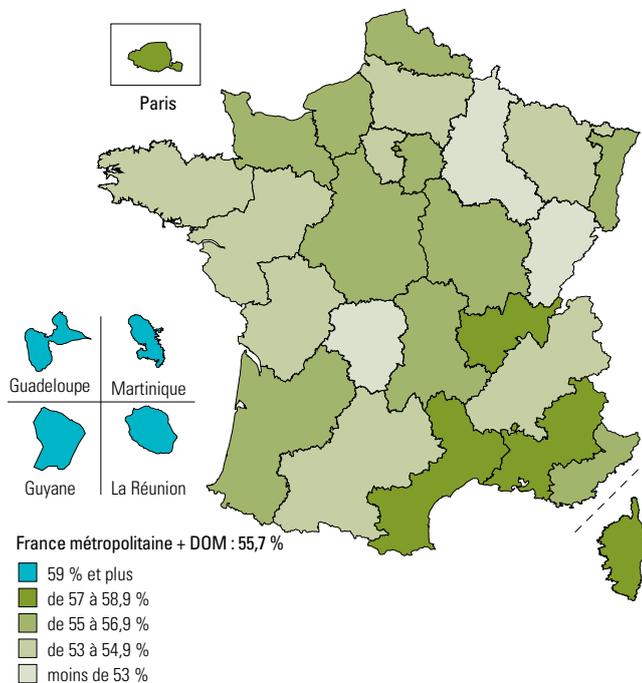
À partir des données 2009, une typologie des académies en cinq classes ressort des cinq indicateurs retenus (part des étudiants relevant de l'université, part des étudiants suivant une formation courte, part des étudiantes, des étrangers et de l'enseignement privé).

La première classe rassemble des académies où les parts de l'université et des formations courtes sont élevées, mais où le poids du privé est limité : Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Nancy-Metz, Poitiers, Strasbourg, Orléans-Tours, Limoges, Créteil et Corse (*carte 4*).

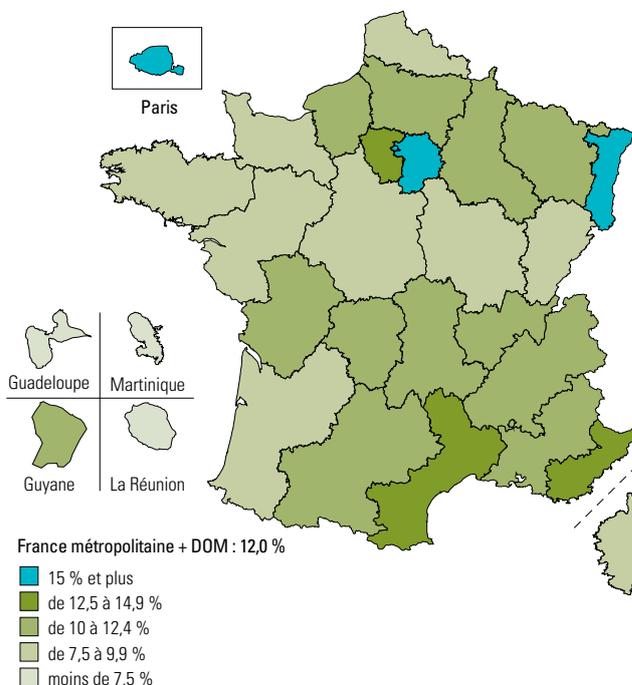
Dans la deuxième classe, la part du secteur privé est importante, et celle de l'université faible. Elle est constituée des académies de Lille, Rennes, Nantes, Reims, Amiens et Rouen. La troisième classe se caractérise par une proportion réduite d'étudiants suivant une formation courte : académies d'Aix-Marseille, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nice, Toulouse et Versailles.

La quatrième classe se définit par une forte part d'étudiantes, de faibles proportions d'étudiants étrangers et de l'enseignement supérieur privé. Elle comprend les quatre académies d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion). L'académie de Paris se distingue, dans une cinquième classe, par de faibles parts d'étudiants en formations courtes et à l'université, alors que les proportions d'étudiants étrangers et de l'enseignement supérieur privé y sont importantes.

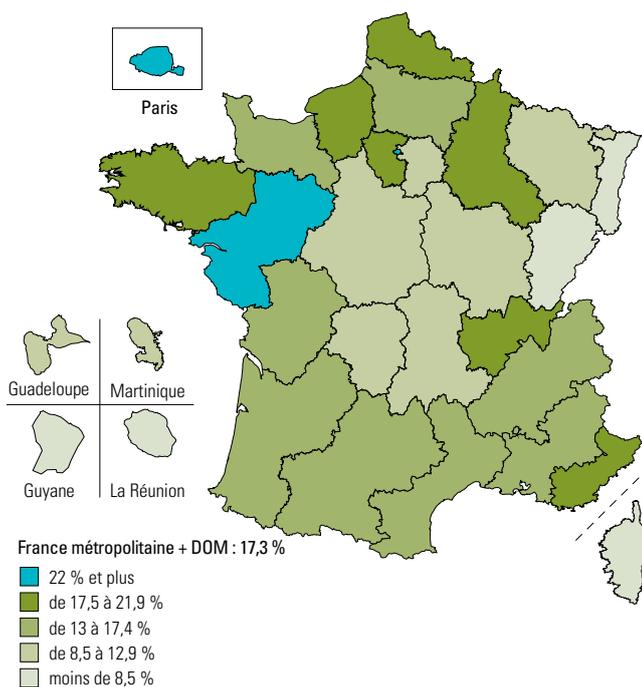
Carte 1 – Part des étudiantes par académie en 2009



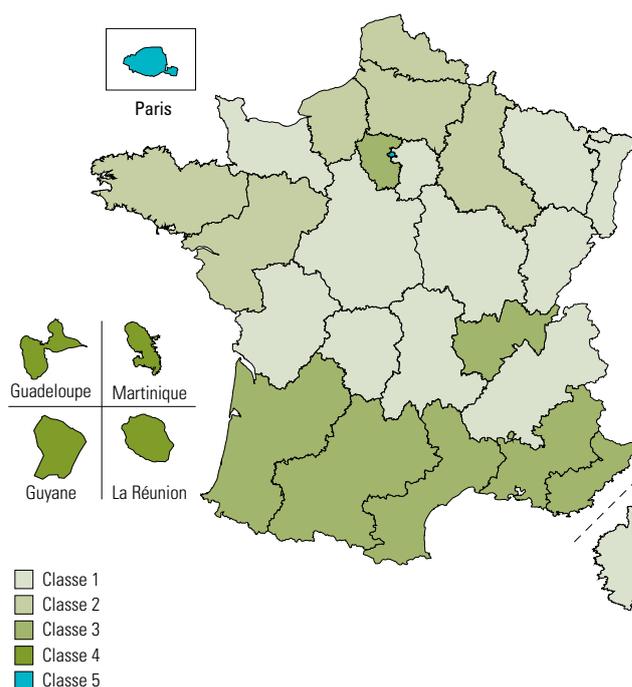
Carte 2 – Part des étudiants étrangers par académie en 2009



Carte 3 – Part des étudiants dans l'enseignement privé par académie en 2009



Carte 4 – Typologie des académies dans l'enseignement supérieur en 2009



Une part de l'enseignement privé relativement stable dans le premier degré

À la rentrée 2010, l'enseignement privé accueillait 893 300 écoliers contre 888 100 en 2000, soit une croissance assez faible en dix ans (+ 0,6 %). Sa part dans l'ensemble des effectifs du premier degré reste relativement stable : 13,4 % des élèves scolarisés en 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, contre 13,6 % en 2000.

La part du secteur privé dans le premier degré varie d'un département à l'autre. Les académies de Rennes et Nantes, ainsi que les départements de la Haute-Loire et de la Lozère comptent 30 % et plus de leurs effectifs scolarisés dans le secteur privé. À l'inverse, les départements situés dans la diagonale allant du Nord-Est au Sud-Ouest, auxquels se rajoutent ceux du Sud-Est, sont marqués par de faibles proportions d'élèves dans le privé.

En dix ans, les évolutions de la part du privé présentent quelques contrastes selon les départements : La Haute-Loire, l'Ardèche, l'Aveyron, la Vendée, l'Orne et la Corse-du-Sud enregistrent des baisses de plus de 2 points, alors que les hausses dépassent 1 point dans les départements des Bouches-du-Rhône, de Lozère, Morbihan, Martinique et des Pyrénées Atlantiques.

Légère progression et forte variabilité régionale de l'enseignement privé dans le second degré

À la rentrée 2010, la part du secteur privé dans le second degré est de l'ordre de 21,3 %. Supérieure à 30 % dans les sections de techniciens supérieurs, elle est beaucoup plus faible dans l'enseignement adapté (4,4 % dans les SEGPA). Au niveau national, les valeurs sont proches dans les différents cycles du second degré. Localement, il n'en est pas toujours ainsi, même si, en règle générale, là où le secteur privé est bien implanté dans le premier cycle, il en va de même dans le second cycle général et technologique. C'est un peu moins vrai pour le second cycle professionnel.

De 2000 à 2010, l'enseignement privé a vu ses effectifs croître légèrement (+ 1 %) dans le second degré, tandis que ceux du public baissaient de 6 %. La part du secteur privé gagne plus d'1 point, en premier cycle et en second cycle général et technologique.

L'enseignement privé conserve traditionnellement une forte implantation dans l'Ouest de la France et le Sud-Est du Massif central, même si son importance montre quelques

signes d'érosion dans ces régions. Ces fléchissements, relativement modérés, sont compensés par un renforcement sensible dans le Nord. Sa part reste extrêmement variable d'un département à l'autre : à peine supérieure à 1 % en Creuse, elle dépasse 50 % en Vendée.

Des différences de recrutement social plus ou moins marquées

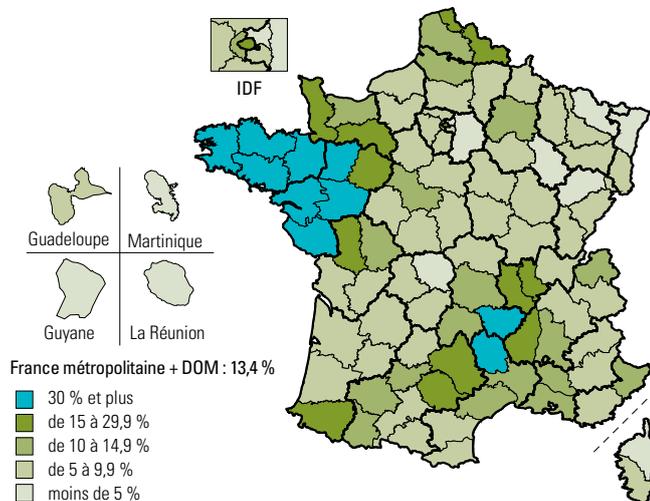
Les élèves qui fréquentent les établissements privés sous contrat sont, en moyenne, d'un milieu social plus favorisé que ceux qui fréquentent les établissements publics. La différence de recrutement est particulièrement forte dans le Nord et le bassin parisien. À l'inverse, elle tend à disparaître dans la plupart des régions où le secteur privé est fortement implanté.

Pour les besoins de l'analyse, les catégories socioprofessionnelles de l'INSEE font régulièrement l'objet par la DEPP des regroupements suivants :

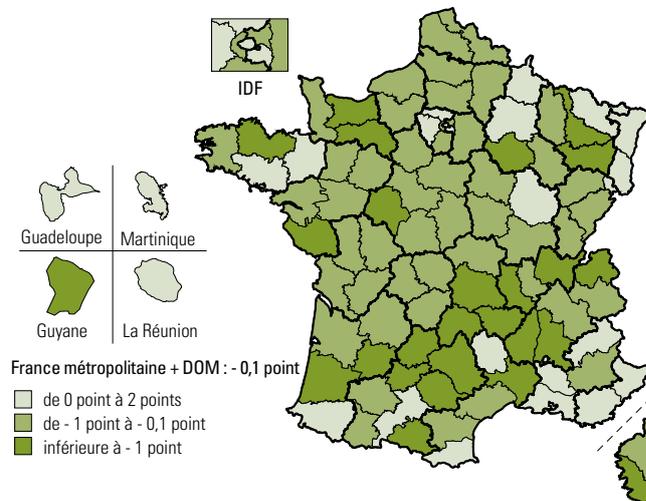
- **favorisées** :
 - A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
 - B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- **moyennes** : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- **défavorisées** : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

les établissements d'enseignement privés

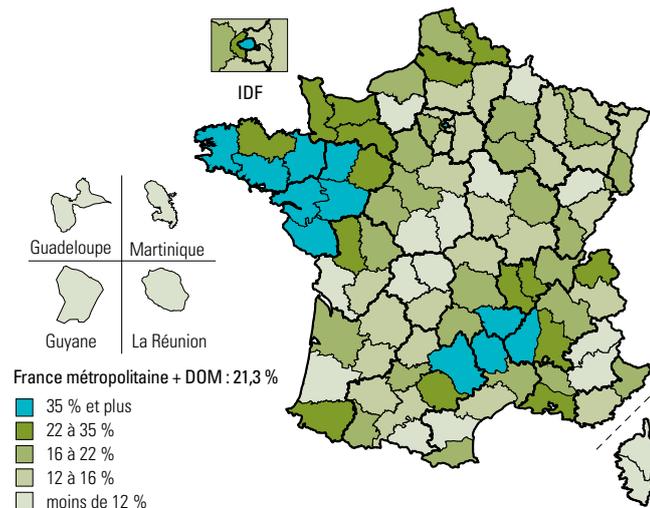
Carte 1 – Part du secteur privé dans le premier degré à la rentrée 2010



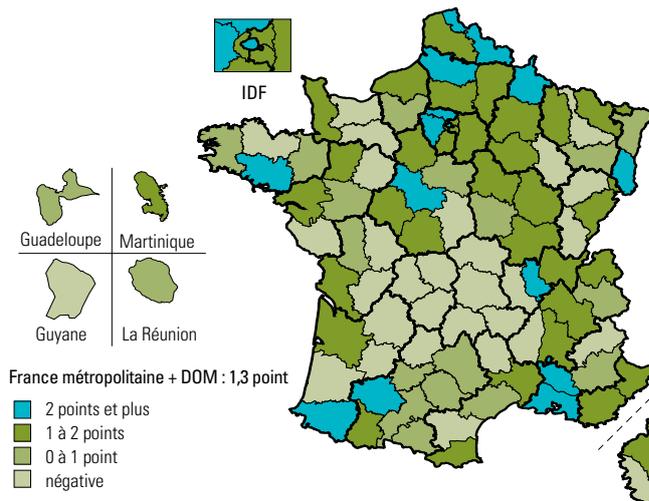
Carte 2 – Évolution de la part du secteur privé dans le premier degré entre les rentrées 2000 et 2010



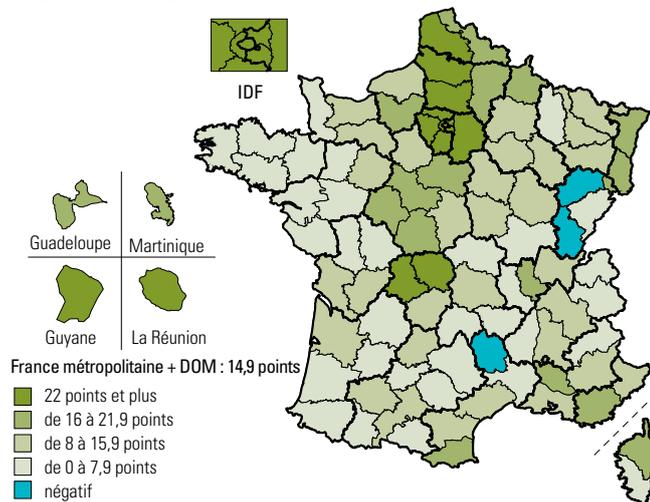
Carte 3 – Part du secteur privé dans le second degré à la rentrée 2010



Carte 4 – Évolution de la part du secteur privé dans le second degré entre les rentrées 2000 et 2010



Carte 5 – Écart dans la proportion de PCS favorisées dans le second degré entre le privé sous contrat et le public, à la rentrée 2010



Les réformes de l'éducation prioritaire

La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire, avec pour objectif de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place, en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « *l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves* ». En lieu et place des réseaux existants, ont été constitués¹ les réseaux « *ambition réussite* » (RAR) et les autres réseaux dits « *de réussite scolaire* » (RRS).

À la rentrée 2010, de façon expérimentale, le programme CLAIR (collèges, lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a été mis en place dans 105 établissements². Il sera étendu à la rentrée 2011.

Un collégien sur cinq en éducation prioritaire

À la rentrée 2005, en France métropolitaine et dans les DOM, l'éducation prioritaire (EP), c'est-à-dire l'ensemble des collèges en ZEP et en REP, comptait un collégien sur cinq (soit un peu moins de 550 000 collégiens). Cinq ans plus tard, si la proportion de collégiens scolarisés dans un collège RAR ou RRS est restée proche de un sur cinq, le nombre d'élèves a diminué (un peu moins de 500 000).

L'importance de l'EP est variable selon les académies. À la rentrée 2010, en France métropolitaine, la proportion de collégiens scolarisés en EP oscille entre 55,9 % en Corse et 35,3 % pour l'académie de Créteil à 7 % pour celle de Rennes. Depuis la relance de 2006, l'EP est moins présente dans les académies de Clermont-Ferrand, de Besançon et de Rouen. Dans les DOM, la part de collégiens en EP est plus élevée qu'en France métropolitaine et elle a augmenté avec la relance de 2006.

249 collèges publics « ambition réussite » à la rentrée 2006

À la rentrée 2006, en France métropolitaine et dans les DOM, on comptait 249 collèges publics tête de réseaux ambition réussite (RAR) qui accueilleraient 126 000 élèves, soit un collégien sur vingt scolarisé dans le secteur public. Par ailleurs, onze collèges privés sous contrat étaient en RAR : trois collèges dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles, deux dans l'académie de Rennes et un dans celles de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille.

Légers aménagements les rentrées suivantes

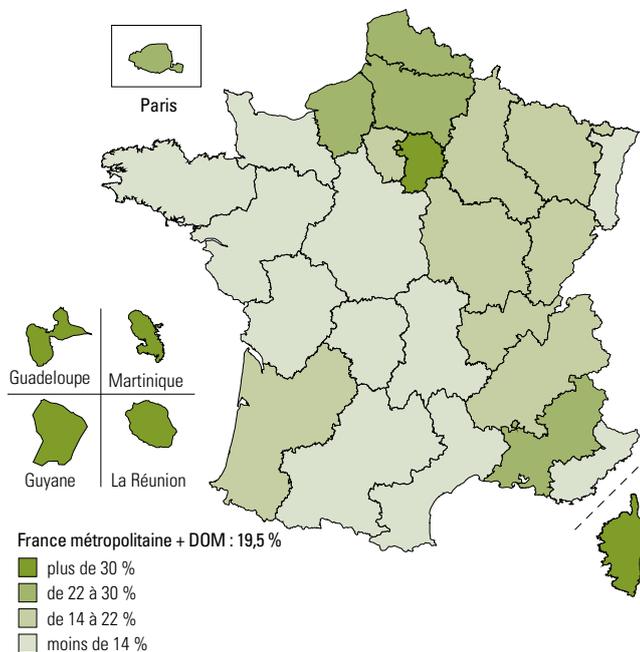
À la rentrée 2010, 254 collèges publics sont classés RAR en France métropolitaine et dans les DOM. Ces établissements scolarisent près d'un collégien sur vingt (113 200 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens RAR oscille entre 10,5 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 7,3 % pour celle de Lille à 0,2 % pour celle de Grenoble.

Dans les DOM, 23,4 % des collèges sont en RAR contre 4,1 % en France métropolitaine. La part de collégiens qui y suivent leur scolarité, nettement plus élevée qu'en France métropolitaine en moyenne, varie entre 6,7 % en Guadeloupe et 44,9 % en Guyane.

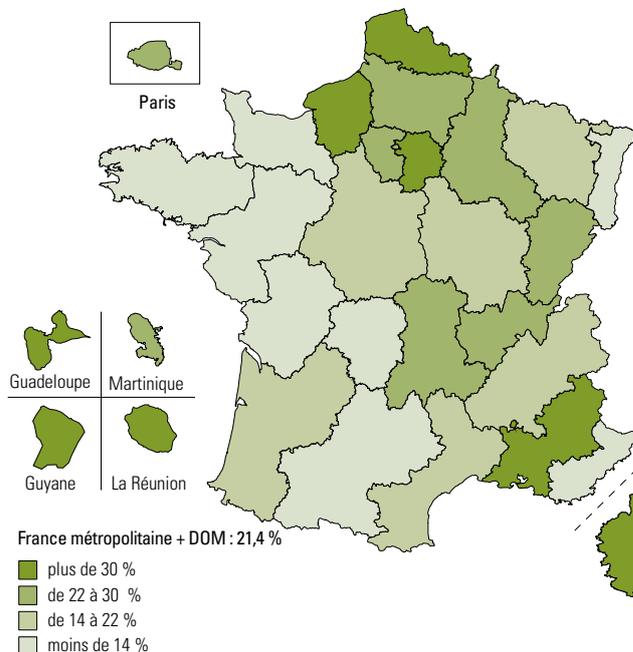
1. Circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006. Pour en savoir plus : *note d'information* n° 09-09.

2. Circulaire n° 2010-096 du 7/07/2010.

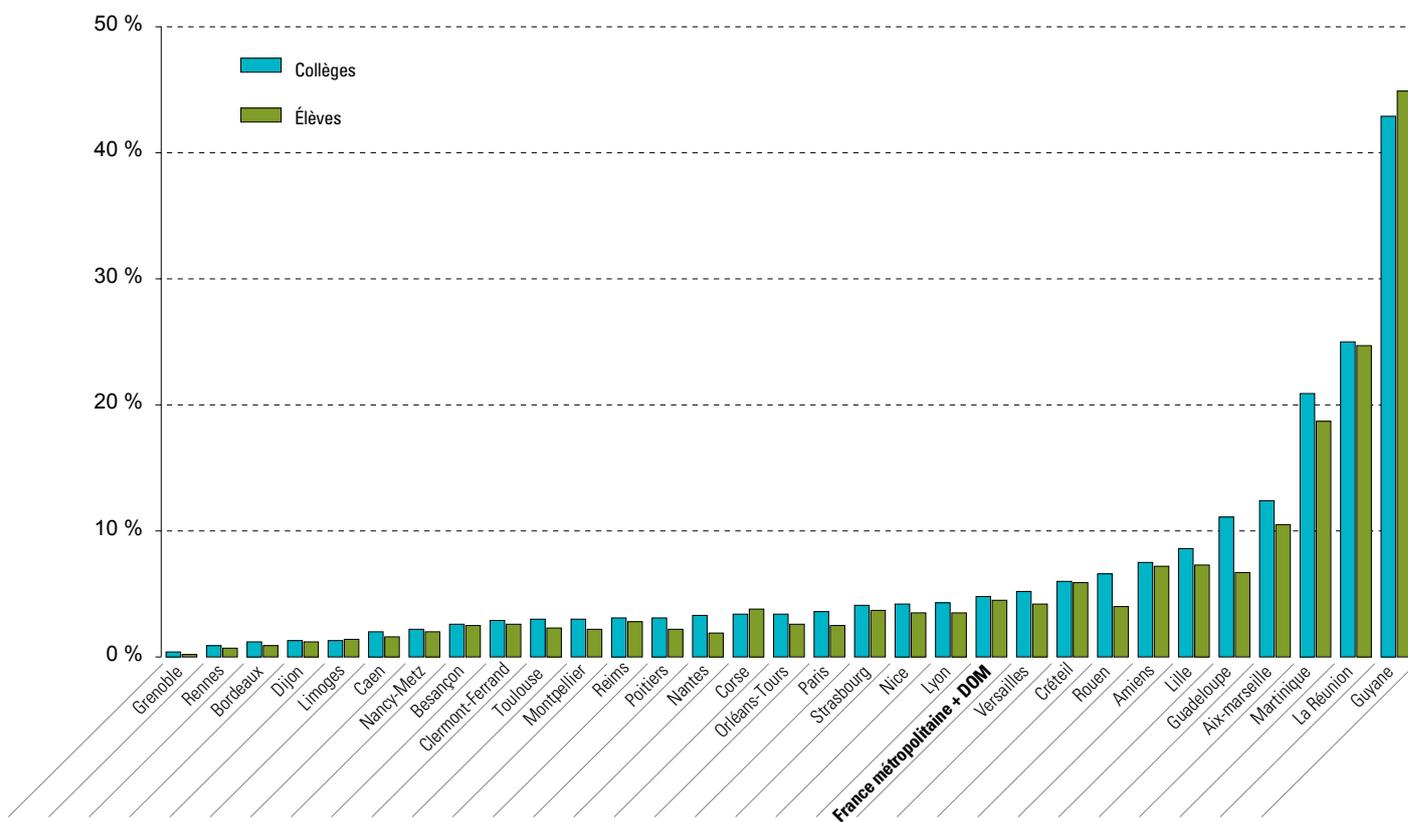
Carte 1 – Proportion de collégiens en éducation prioritaire à la rentrée 2010 (public)



Carte 2 – Proportion de collégiens en éducation prioritaire à la rentrée 2005 (public)



Carte 3 – Proportions de collèges et collégiens dans un réseau ambition réussite (RAR) à la rentrée 2010 (public)



Source : MENJVA-DEPP, « Scolarité » et base centrale des établissements (BCE).

Des établissements de tailles inégales

Les conditions d'accueil des élèves ainsi que leur amélioration, favorables à la réussite scolaire des enfants, se mesurent non seulement au travers des taux d'encadrement et de la taille des classes, mais aussi par la taille même des établissements fréquentés par les élèves.

On s'intéresse ici aux situations extrêmes. D'un côté, les « gros » établissements, plus nombreux en zone urbaine où les concentrations de population sont supérieures, proposent souvent une gamme élargie voire complète d'offre de formation ; mais l'importance de leurs effectifs peut excéder la capacité théorique d'accueil et s'éloigner d'un enseignement dispensé dans des conditions favorisant la réussite scolaire. D'un autre côté, les « petits » établissements témoignent des efforts consentis pour maintenir une offre de formation proche des publics concernés, notamment dans les zones rurales. Mais ils n'offrent pas toujours la richesse éducative ou pédagogique voulue : le manque de stimulation « collective » et le relatif isolement des élèves répondent ici à l'anonymat qu'ils risquent de ressentir dans les « gros » établissements.

En 2010, 53 800 écoles scolarisent 6,7 millions d'élèves dans le premier degré

Dans le premier degré, les conditions d'accueil des élèves se sont régulièrement améliorées, avant une stabilisation de la taille moyenne des classes, passée, entre 1999¹ et 2010, de 23,3 à 23,6 élèves en France métropolitaine. L'amélioration reste nette dans les DOM avec 23,4 élèves par classe en 2010 contre 24,2 en 1999.

Depuis de nombreuses années, le nombre d'écoles décroît en France métropolitaine : 52 500 écoles à la rentrée 2010, contre 58 000 en 1999, soit 5 500 en moins. Dans les DOM, la tendance est plutôt à la stagnation (environ 1 300 écoles).

En 2010, ces écoles accueillent 6,4 millions d'élèves en France métropolitaine, soit 94 400 de plus qu'en 1999, mais 1 900 de moins dans les DOM, pour un total d'environ 270 000 élèves. Une école scolarise en moyenne 122 élèves (209 dans les DOM), soit 13 de plus qu'en 1999. La tendance est à l'augmentation de la taille des écoles : en l'espace de dix ans, le nombre d'écoles à classe unique a diminué tandis que celui des écoles d'au moins huit classes a légèrement progressé.

En 2010, les disparités géographiques de taille et de structure sont importantes : dans six départements, par exemple, une école sur quatre n'a qu'une seule classe (Hautes-Pyrénées, Gers, Nièvre, Lot, Ariège, Aube). À l'opposé, huit départements (Loire-Atlantique, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Martinique, Guadeloupe, Bouches-du-Rhône, Paris) comptent moins d'une école sur 100 à classe unique. Sept départements, dont trois DOM, se distinguent en comptant plus de la moitié d'écoles à huit classes et plus (Guyane, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Réunion, Val-de-Marne, Paris, Martinique) alors que les départements de la Creuse, du Lot, du Gers, de la Dordogne et de la Charente en comptent moins de 5 %.

11 300 collèges et lycées accueillent 5,6 millions d'élèves dans le second degré, à la rentrée 2010

Les établissements du second degré sont cinq fois moins nombreux que les écoles mais reçoivent presque autant d'élèves.

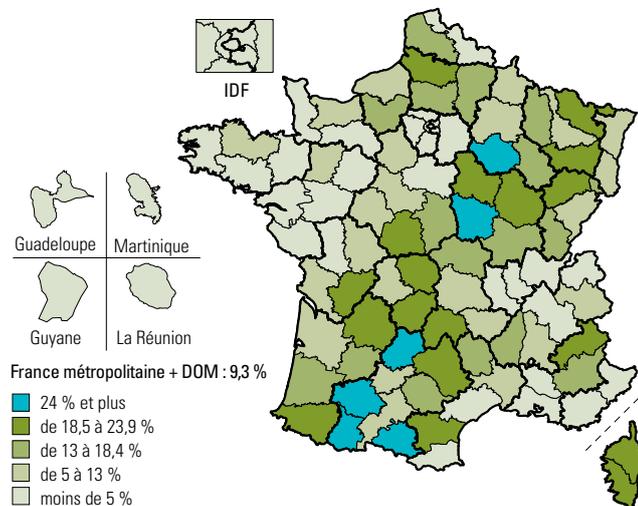
Un peu plus de 7 000 collèges accueillent 3,2 millions d'élèves. Pendant ces dix dernières années, les départements ont conservé leurs collèges malgré une baisse des effectifs de 240 000 élèves. En 2010, un collège regroupe en moyenne 450 élèves, contre 480 en 2000. 18 % d'entre eux scolarisent moins de 250 collégiens, et 8 % plus de 750. La proportion de « petits » collèges, de moins de 250 élèves, reste stable. Par contre, la fermeture des « gros » collèges de plus de 750 élèves continue : leur proportion a quasiment diminué de moitié. Les collèges de taille moyenne sont majoritaires dans toutes les académies, exceptées Clermont-Ferrand, où la moitié des collèges ont moins de 250 élèves, et la Réunion qui, à l'inverse, compte 58 % de « gros » collèges.

Dans les lycées d'enseignement général et technologique, la situation est sensiblement différente : 2 646 lycées scolarisent 1,9 million d'élèves. Le nombre de lycéens a très légèrement diminué depuis l'année 2000 mais on dénombre 25 lycées en plus. En moyenne, un lycée accueille 730 élèves, un peu moins qu'en 2000 (740 élèves) ; les élèves sont donc beaucoup plus nombreux que dans les collèges. Plus de la moitié des lycées comptent entre 500 et 1 500 élèves, un tiers ont moins de 500 élèves, ceux de plus de 1 500 élèves sont minoritaires (7 %) et leur nombre diminue lentement.

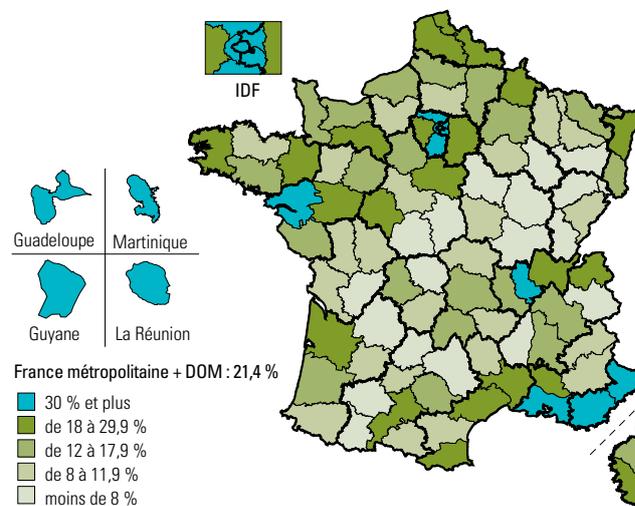
1. La situation à la rentrée 2010 est comparée à celle de 1999, dernière année où les données exhaustives ont été remontées à la DEPP.

les conditions d'accueil des élèves

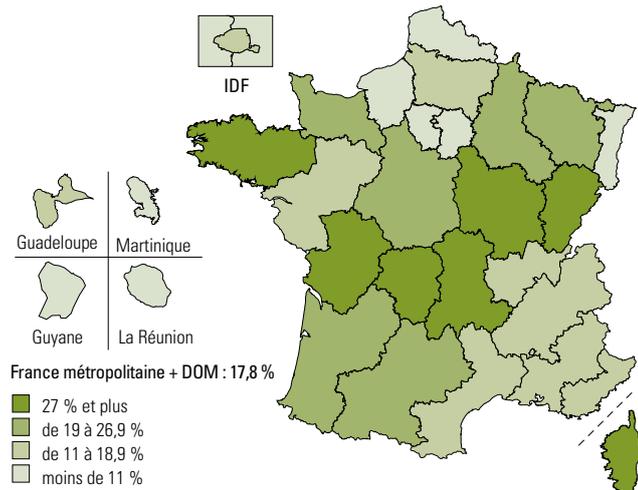
Carte 1 – Proportion d'écoles à classe unique à la rentrée 2010 (public + privé)



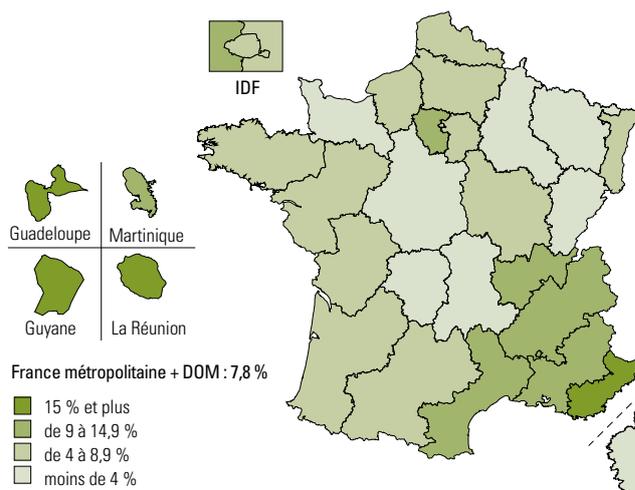
Carte 2 – Proportion d'écoles ayant 8 classes et plus à la rentrée 2010 (public + privé)



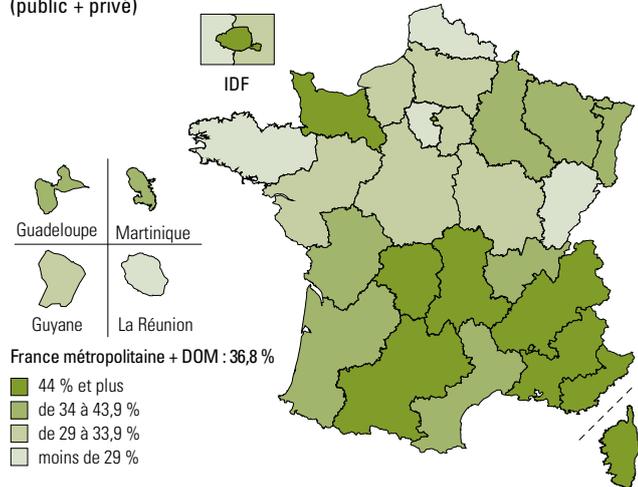
Carte 3 – Proportion de collèges de moins de 250 élèves à la rentrée 2010 (public + privé)



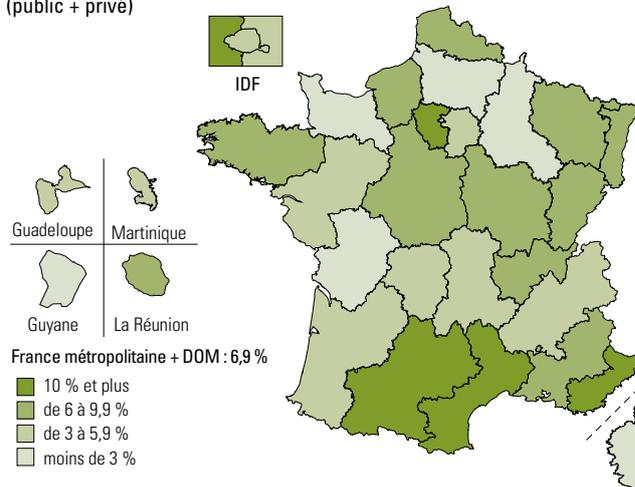
Carte 4 – Proportion de collèges de plus de 750 élèves à la rentrée 2010 (public + privé)



Carte 5 – Proportion de lycées d'enseignement général et technologique de moins de 500 élèves à la rentrée 2010 (public + privé)



Carte 6 – Proportion de lycées d'enseignement général et technologique de plus de 1 500 élèves à la rentrée 2010 (public + privé)



Les lycées professionnels sont de taille bien plus réduite : 1 637 établissements accueillent 530 000 élèves à la rentrée 2010, soit une moyenne de 323 élèves par LP contre 333 en 2000. Ces dix dernières années, face à une baisse significative des effectifs (56 000 élèves en moins), le nombre de lycées professionnels a diminué (- 118 établissements). Cette baisse concerne surtout les établissements dont la taille est comprise entre 200 et 600 élèves. Toutefois, ils restent majoritaires. 10 % des lycées professionnels ont plus de 600 élèves et un tiers moins de 200 élèves.

Amélioration des conditions d'accueil dans la plupart des établissements

Le taux d'occupation peut constituer une mesure de la qualité de l'accueil des élèves dans un établissement. Il est calculé en divisant les effectifs d'élèves effectivement scolarisés, par le nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant des conditions normales de fonctionnement.

Il se situe en moyenne à 77,5 % en 2009 dans les lycées et à 76,3 % dans les collèges et est en baisse par rapport à 2000 dans les deux types d'établissements (respectivement - 5,6 et - 6,7 points). La diminution des effectifs d'élèves conjuguée à l'augmentation de la surface développée sur la période a ainsi permis d'améliorer les conditions d'accueil des élèves dans la plupart des établissements.

En lycées, la diminution du taux d'occupation est surtout sensible dans les académies de Lille, de Guyane et de Corse (entre - 16,7 et - 13,5 points). Le taux d'occupation augmente en revanche dans deux académies : Strasbourg et la Réunion (respectivement 1,3 et 3 points).

Un taux d'occupation des lycées plus faible dans les académies du Nord-Est et du Centre

Avec des taux supérieurs à 82 % en 2009-2010, cet indicateur est nettement supérieur à la moyenne nationale dans les académies du littoral méditerranéen (Nice, Montpellier, Aix-Marseille), de l'Île-de-France (Versailles, Paris, Créteil) ainsi que dans les DOM. À l'opposé, il est inférieur à 72 % pour les académies du Nord-Est (Lille, Reims, Amiens, Nancy-Metz) et du Centre (Clermont-Ferrand, Limoges), plus faiblement urbanisées.

Des internats plus fréquents dans les lycées des académies moins urbanisées de Clermont-Ferrand et Limoges.

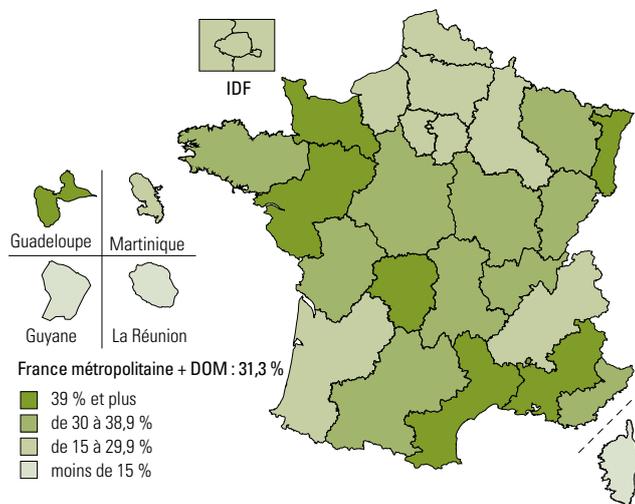
En 2009, 21,2 % des établissements d'enseignement public du second degré (avec ou sans classes post-baccalauréat) déclarent posséder un internat : c'est le cas de 57 % des lycées contre seulement 4,8 % des collèges.

Des différences de grande ampleur sont observées selon les régions. Ainsi, les lycées des académies à forte densité urbaine sont peu équipés en internats (de 8,8 % à 12,9 % à Paris, Versailles et Créteil) à l'inverse des académies de Poitiers, Dijon, Clermont-Ferrand, Reims et Limoges (de 89,4 % à 94,1 %) qui comptent davantage de départements ruraux. Depuis 2000, le nombre d'internats des lycées a faiblement progressé (0,3 point). Il a sensiblement augmenté dans les lycées de La Réunion et du littoral méditerranéen (Montpellier, Nice, Aix-Marseille) et, dans une moindre mesure, dans les académies de Guadeloupe, Martinique, Grenoble, Paris, Nantes, Créteil et Poitiers.

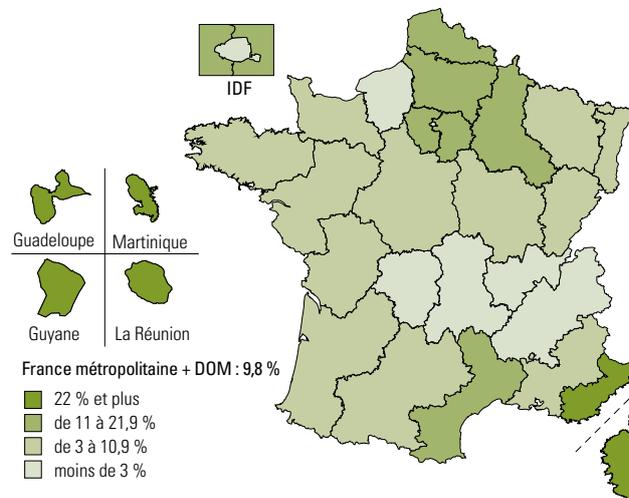
On constate en revanche une baisse du nombre d'internats dans les lycées des académies de Rouen, Amiens et Strasbourg.

les conditions d'accueil des élèves

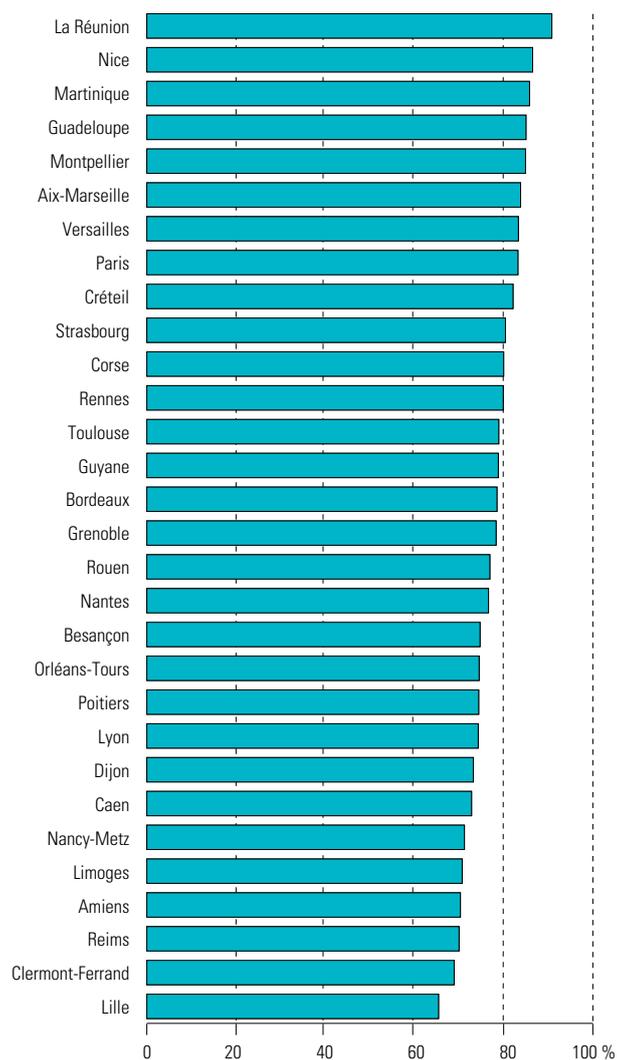
Carte 7 – Proportion de lycées professionnels de moins de 200 élèves à la rentrée 2010 (public + privé)



Carte 8 – Proportion de lycées professionnels de plus de 600 élèves à la rentrée 2010 (public + privé)



Graphique 1 – Taux moyen d'occupation des lycées en 2009-10



Graphique 2 – Proportions de lycées dotés d'internat en 2009-10

